

## RECAPITULATIF BOURSES

**Demande de bourse pour les non boursiers** en avril-mai 2019, demande en ligne <https://teleservices.ac-guadeloupe.fr> jusqu'au 20 juin 2019.

Simulation : [www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee](http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-au-lycee)

Rappel : *chaque élève de 3<sup>ème</sup> reçoit des identifiant et mot de passe pour saisir sa demande de bourse en ligne (dossier « papier » de demande de bourse pour le lycée téléchargeable sur le site du Ministère de l'Education Nationale) en avril-mai à remettre au collège avant le 20 juin.*

Les élèves de **Seconde boursiers** doivent remettre un **RIB** IBAN BIC (relevé d'identité bancaire) du **parent** à qui la bourse a été accordée au service des bourses du lycée.

Le montant de la bourse sera communiqué en novembre à chaque élève.

Paiements de bourse de lycée : 1<sup>er</sup> trimestre fin décembre, 2<sup>e</sup> trimestre fin mars, 3<sup>e</sup> trimestre fin juin. -----

Les élèves de **Première et de Terminale boursiers l'an dernier**, n'ont rien à demander, **la bourse est reconduite**, par contre s'ils **redoublent** (2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup>, terminale) ou **s'ils changent de lycée (pour le transfert de bourse fournir les documents suivants à l'ancien lycée)** :

Redoublants ou Transferts : les ressources sont réexaminées : fournir l'avis d'impôt 2017 sur 2016, attestation de paiement de la CAF (Caisse d'allocations familiales) et certificat de scolarité (certificat(s) de scolarité des frères/sœurs s'ils sont scolarisés et s'ils ont plus de 16 ans). -----

**Etudiants BTS** : la demande de bourse s'effectue du **15 janvier au 31 mai uniquement** sur le site internet du **CROUS Antilles Guyane** : [www.crous-antillesguyane.fr](http://www.crous-antillesguyane.fr) ou [www.messervices.etudiants.gouv.fr](http://www.messervices.etudiants.gouv.fr)

**BTS : en septembre** : La notification de bourse (2 pages) + une copie des 2 feuilles et un certificat de scolarité sont à remettre au service des bourses du lycée (pour signature et cachet du lycée, puis envoi au : **CENTRE DE NUMERISATION du CROUS des ANTILLES et de la GUYANE – TSA 94026 59901 LILLE Cedex 9**). -----

**P.C.I.** (Prépa Concours Infirmier) : Notification d'attribution de bourse de terminale et RIB, si boursier l'an dernier ou demande de bourse : avis d'impôt 2017 sur 2016, attestation CAF, copie livret de famille, RIB.

**Renseignements au service des bourses du lycée :**

tél 0590 95 40 28 – n° direct : 0590 94 42 74

email [nadia.gargar@ac-guadeloupe.fr](mailto:nadia.gargar@ac-guadeloupe.fr)

**Bâtiment : Administration 1<sup>er</sup> étage – Secrétariat Intendance Bourses**  
Ouvert lundi, mardi, jeudi matin et après-midi et mercredi et vendredi matin